

L'emploi des termes *canadianisme* et *québécoisme* dans les chroniques de langage canadiennes-françaises *

WIM REMYSEN
Université de Sherbrooke

LES PARTICULARISMES DU FRANÇAIS en usage au Canada ont toujours joué un rôle identitaire important pour les locuteurs de cette variété de français (v. Poirier 1992). Ils ont aussi joué un rôle non négligeable dans la définition et l'évaluation de cette variété, d'où l'intérêt de se pencher sur les termes utilisés pour les désigner, et en tout premier lieu ceux de *canadianisme* et de *québécoisme*.

De nos jours, ces termes tendent à se spécialiser pour désigner les emplois linguistiques propres aux variétés canadienne et québécoise de français, essentiellement les emplois de nature lexicale (v. Poirier 1995) ¹. Plusieurs auteurs ont cependant souligné à juste titre que le terme *canadianisme* a donné lieu à diverses autres interprétations depuis son apparition (v. Vinay 1973a, 1973b, 1981 ; Andrienne 1984 ; Poirier 1995) ². Dans cet article, nous nous proposons d'analyser comment ce terme ainsi que celui de *québécoisme* ont évolué dans les principales chroniques de langage parues dans la presse canadienne-française depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

* Cette recherche s'inscrit dans le cadre de notre thèse de doctorat qui porte sur l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français de langage (v. Remysen 2009).

1. Les définitions proposées de ces termes dans les principaux dictionnaires généraux du français en témoignent. Par exemple, dans le *Nouveau Petit Robert*, *canadianisme* est défini comme un « fait de langue (mot, tournure) propre au français parlé au Canada », tandis que *québécoisme* l'est comme un « fait de langue propre au français du Québec » (NPR 2003).

2. Il serait tout à fait intéressant de comparer la situation canadienne avec celle qui prévaut ailleurs dans la francophonie. Par exemple, en Belgique, le terme *belgicisme* a également donné lieu à des interprétations très diverses, allant de « faute » à « particularité » (v. Andrienne 1984 ; Goosse 1977 ; Moreau, Brichard et Dupal 1999 ; Pohl 1985).

Après avoir brièvement présenté notre corpus, nous examinerons la nature des différents emplois qualifiés de *canadianismes* ou de *québécoismes* par les chroniqueurs. Par la suite, nous montrerons comment les termes peuvent désigner des concepts différents, non seulement d'un chroniqueur à l'autre, mais également chez le même chroniqueur. Nous verrons que ces différentes interprétations sont en partie liées à la difficulté de déterminer ce qui devrait être considéré comme propre au français du Canada (ce qui pose notamment le problème de l'exclusivité des particularismes) ainsi qu'à des questions d'ordre normatif (comme en témoigne l'évaluation des emprunts à l'anglais). Enfin, en raison des récents débats à propos du caractère national des variétés québécoise et canadienne, nous aborderons également la portée géographique que reçoit le terme *canadianisme* chez les chroniqueurs.

1. Les emplois qualifiés de *canadianismes* ou de *québécoismes* dans le discours des chroniqueurs

1.1. Présentation du corpus

Notre corpus est composé des principales chroniques de langage qui figurent dans la base de données textuelles ChroQué (v. ChroQué ; Gagné, Verreault et Mercier 2004). Cette base, mise au point à l'Université Laval par Claude Verreault, a été élaborée à partir de la bibliographie d'André Clas (1975-1976), puis complétée par des dépouillements supplémentaires. Elle comprend à ce jour une quarantaine de chroniques de langage, c'est-à-dire des articles consacrés à la langue et publiés sur une base régulière dans des journaux ou des revues (v. Remysen 2005). Pour constituer notre corpus, nous avons retenu 31 chroniques de la base, ce qui représente un total de 4 241 billets¹. Les chroniques qui composent notre corpus sont étalées sur une période d'environ 140 ans, depuis les années 1860 jusqu'au milieu des années 1990².

L'analyse menée dans le cadre de notre projet de thèse nous a permis

1. Dans la mesure où le terme *chronique* peut renvoyer à la fois à un article en particulier ou à un ensemble d'articles publiés de façon périodique, nous recourrons à *billet* pour désigner chacun des textes constitutifs d'un ensemble d'articles, ce dernier étant désigné par le terme *chronique*.

2. On trouvera la liste complète des chroniques qui font partie de notre corpus dans la bibliographie.

d'identifier 9994 emplois dans le discours des chroniqueurs qui sont considérés de façon explicite comme étant usités en français du Canada par eux. À cette fin, les chroniqueurs disposent de diverses formulations, comme l'illustrent les trois exemples suivants :

- (1) [...] « Raquettes » et « raquetteurs » sont des expressions locales particulières au Canada. (L. Fréchette, « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », *La Presse* [Montréal], 14 août 1897, p. 3)¹
- (2) Les bonbons auxquels nous donnons trop souvent le nom de *paparmannes* s'appellent en France *pastilles de menthe*.

Paparmanne est une francisation canadienne ou plutôt une corruption de l'anglais *peppermint*, qui signifie menthe. (Société du parler français au Canada, « Corrigeons-nous ! », *Le Canada français* [Québec], avr. 1934)

- (3) [...] on évitera d'utiliser le verbe « tomber » dans l'expression « tomber enceinte » qui reflète un usage familier au Québec et on dira plus justement devenir enceinte. (H. Troestler, « Ma langue, j'y tiens », *Le Réveil de Chicoutimi* [Chicoutimi], 21 mai 1991, p. 21A)

Comme on peut le voir, certaines formulations servent à préciser qu'un emploi est particulier au français du Canada, mais ce n'est pas le cas de toutes les formulations. En d'autres termes, le discours des chroniqueurs n'est pas toujours suffisamment clair pour ce qui est du statut géolinguistique des emplois qui sont présentés comme étant usités en français du Canada.

Par ailleurs, les chroniqueurs recourent à diverses dénominations pour qualifier les emplois qu'ils identifient comme ayant cours dans la langue des Canadiens. Certaines de ces appellations ont un caractère surtout géographique (*régionalisme*, *expression canadienne*, *provincialisme*, etc.), tandis que d'autres ont un caractère historique (comme *archaïsme*, *anglicisme*) ou

1. Dans cet exemple ainsi que dans tous ceux qui suivent, le recours au soulignement indique toujours une intervention de notre part; en revanche, les caractères gras et italiques sont toujours le fait des chroniqueurs.

encore normatif (*anglicisme, faute, barbarisme, solécisme*)¹. Il faut ajouter à cette liste les termes *canadianisme* et *québécoisme*, qui ont toujours une portée géographique, mais leur emploi se double de préoccupations d'ordre normatif et historique, comme nous le verrons plus loin.

1.2. L'utilisation des termes *canadianisme* et *québécoisme*

Sur les quelque 10 000 emplois retenus, seul un petit nombre est qualifié de *canadianisme* (407 emplois) ou de *québécoisme* (46 emplois) par les chroniqueurs. En outre, on observe que plusieurs chroniqueurs n'utilisent jamais ces termes. Le nombre total des emplois identifiés comme tels s'élève ainsi à 453, ce qui représente environ 4,5 % de tous les emplois retenus (v. tabl. 1, ci-contre).

Il y a par ailleurs un certain nombre d'emplois à propos desquels les chroniqueurs affirment qu'ils ne constituent pas des *canadianismes* ou des *québécoismes* (c'est le cas d'une trentaine d'emplois), sans compter les autres cas où les chroniqueurs font preuve d'hésitation (il s'agit d'une vingtaine d'emplois). Si ces emplois ne sont pas comptabilisés dans le tableau qui suit, nous en avons néanmoins tenu compte dans notre analyse. En effet, les raisons qui poussent un chroniqueur à refuser de reconnaître un emploi comme tel sont généralement utiles pour mieux comprendre comment il interprétait les deux termes, d'autant plus que très peu de chroniqueurs les définissent explicitement :

- (4) [...] sans plus tarder, je présente le mot **fredoche**, plus souvent prononcé **fardoche** ou **ferdoche**, qui signifie, on le sait, broussailles. Le **Glossaire du Parler français au Canada** y voit un *canadianisme* et ne le relève pas avant le P. Potier qui l'entendit à Lorette en 1744. Or, je l'ai lu dans le **Journal** de l'expédition que fit le chevalier de Troyes à la baie d'Hudson et au cours de laquelle commença de s'illustrer M. d'Iberville. Et l'expédition de Troyes date de 1695 ou à peu près. S'il y a *canadianisme*, il remonte aux tout débuts [*sic*] de la colonie. J'y vois plutôt un terme dialectal apporté de France. Mais d'où, exactement ? Voilà où finit ma science. (P. Daviault, « Propos sur notre français », *La Patrie* [Montréal], 1^{er} août 1954, p. 34)

1. La répétition du terme *anglicisme* s'explique par le fait qu'il ne sert généralement pas seulement à souligner l'origine anglaise d'un emploi, mais aussi à exprimer une condamnation (v. Lamontagne 1996).

Tableau I
Nombre d'emplois qualifiés de *canadianismes* ou
de *québécoismes* dans le discours des chroniqueurs ¹

PÉRIODE	CHRONIQUE	NOMBRE D'EMPLOIS	
		CANADIANISME	QUÉBÉCISME
1865-1910	–	–	–
1910-1950	Blanchard (1918-1919)	6	–
	Degagné (1927-1940)	80	–
	Geoffrion (1923-1927)	13	–
	Hudon (1934-1935)	1	–
	Laurence (1943-1947)	6	–
	SPFC (1930-1945)	4	–
1950-1970	Chantal (1953-1963)	75	–
	Dagenais (1959-1961)	2	–
	Dagenais (1966a)	3	–
	Dagenais (1966b)	15	–
	Darbelnet (1963-1967)	3	–
	Daviault (1952-1960)	168	–
	Poisson (1966-1968)	6	–
DEPUIS 1970	Barbaud (1984-1986)	7	31
	Beaudry (1995-1996)	–	3
	Béguin (1975-1982)	18	–
	OLF (1989-1995)	–	5
	Troestler (1989-1993)	–	5
	Troestler (1995)	–	2
TOTAL		407	46
		453	

Les résultats figurant dans le tableau 1 montrent que l'utilisation de *canadianisme* et de *québécoisme* n'est pas très répandue chez les chroniqueurs, surtout quand on tient également compte de la répartition irrégulière des

1. Dans ce tableau, les sigles SPFC et OLF désignent respectivement la Société du parler français au Canada et l'Office de la langue française.

résultats selon les chroniques à l'étude : en effet, on trouve la plupart des attestations du terme *canadianisme* dans les chroniques de Pierre Daviault, de René de Chantal et de Narcisse Degagné, qui les appliquent respectivement à 168, 75 et 80 emplois. Ces trois chroniques comptent ainsi, à elles seules, plus des deux tiers de l'ensemble des emplois identifiés comme des canadianismes. Quant à elle, la chronique de Philippe Barbaud comprend plus de la moitié des emplois considérés comme des québécoismes.

La fréquence des deux termes est en outre variable dans le temps. Ainsi, la première attestation de *canadianisme* dans notre corpus remonte à 1888 et figure dans une chronique signée par Arthur Buies dans *L'Électeur*¹, où il ne sert toutefois pas à qualifier un emploi en particulier, ce qui explique pourquoi ce chroniqueur est absent du tableau 1. Selon la documentation du *Fichier lexical* du TLFQ (FTLQ), il s'agit du reste de la première attestation du terme dans la documentation québécoise. Cependant, cette attestation de *canadianisme* est plutôt isolée : on ne trouve pas le terme dans d'autres chroniques contemporaines de Buies, comme celles de Louis Fréchette, de Raoul Rinfret, d'Alphonse Lusignan ou de Maxime Hudon. Sauf chez Narcisse Degagné, le terme reste relativement rare au début du xx^e siècle et il deviendra un peu plus fréquent seulement à partir des années 1950. Les dernières occurrences du terme sont attestées vers le milieu des années 1980, dans les chroniques de Louis-Paul Béguin et de Philippe Barbaud.

De son côté, *québécoisme* apparaît pour la première fois en 1985, dans la chronique de Philippe Barbaud. Dans le FTLQ, la première attestation du terme date de 1973 : elle figure dans le *Joual de Troie* de Jean Marcel. Notons au passage que Barbaud est le seul chroniqueur à utiliser tantôt *canadianisme*, tantôt *québécoisme*. On trouve aussi quelques attestations de ce dernier terme dans les chroniques de Pierre Beaudry, de l'Office de la langue française et d'Hubert Troestler, mais toujours en petit nombre.

1.3. *La nature des emplois qualifiés de canadianismes ou de québécoismes*

La grande majorité des emplois que les chroniqueurs qualifient de *canadianismes* ou de *québécoismes* relèvent du lexique. Dans 85,5 % des cas, il est question de particularismes lexématiques, qu'il s'agisse de mots

1. Le terme sera repris dans le titre du recueil que Buies publiera la même année et qui reprend les billets qui composent cette chronique : *Anglicismes et Canadianismes* (Buies 1888).

(simples, dérivés ou composés), de collocations ou encore d'expressions figées (*avant-midi* « matin, matinée » ; *cabaleur* « personne qui fait de la propagande électorale à domicile » ; *cogner des clous* « tomber de sommeil » ; *frasil* « fragments de glace qui flottent à la surface de l'eau » ; *trouver à de mal* « désapprouver, reprocher »). Dans 12,5 % des cas, il s'agit de particularismes sémantiques (*commission* « objet » ; *en masse* « abondamment, suffisamment » ; *télégraphe* « personne qui vote sous le nom d'une autre »)¹.

Nous n'avons relevé aucun fait de prononciation dans notre corpus qui soit donné comme canadianisme ou québécoisme par les chroniqueurs. Par contre, nous en avons relevé un certain nombre qui relèvent de la morpho-syntaxe. Par exemple, Degagné considère que la façon particulière de formuler la question indirecte au Canada constitue un canadianisme :

- (5) *Interrogation directe et indirecte*. — Exemple de la première : « Quelle heure est-il ? » Exemple de la seconde : « Dites-moi quelle heure il est. » « Dites-moi quel[le] heure est-il » réunirait les deux et serait incorrect. « Dites-moi quelle heure qu'il est » n'est pas moins repréhensible, et c'est un canadianisme que l'on entend souvent. « Dites-moi l'heure qu'il est » est tout à fait grammatical, et même littéraire, mais on ne l'entend pas souvent. Cette phrase ne contient d'ailleurs point d'interrogation, ni directe, ni indirecte. (N. Degagné, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay* [Chicoutimi], 25 avr. 1932, p. 3)

Barbaud est le seul chroniqueur qui aborde explicitement la question des caractéristiques morphosyntaxiques du français canadien, ce qui l'amène à proposer le terme de *québécoisme grammatical*, qu'il oppose au *québécoisme lexical*, et qu'il définit ainsi :

- (6) Ce que j'appelle les « *québécoismes grammaticaux* » sont habituellement des expressions que nous employons d'autant plus fréquemment qu'elles servent [à] construire les phrases. Ce sont des locutions adverbiales,

1. Rappelons que, dans le modèle de Poirier (1995, p. 33 et suiv.), les particularismes lexématiques sont des unités lexicales inexistantes dans le français de référence, tandis que les particularismes sémantiques concernent les unités qui existent dans le français de référence, mais avec un sens différent.

des locutions conjonctives ou prépositives ou autres éléments invariables qui se distinguent du vocabulaire courant parce que ce sont des « mots-outils » et non des « mots-message » de la langue.

Je dois confier que les chroniques de langue du Canada français n'ont abordé que rarement le sujet. Personne jusqu'ici, à ma connaissance, ne s'est préoccupé d'évaluer le degré de québécity des mots-outils qui nous sont les plus familiers. Par exemple, vous pourriez fort bien vous reconnaître dans une phrase telle que : « *Un coup que le moteur est parti, mon char va bien.* » Voilà certes du parler bien ordinaire. Est-ce le mot « *char* » qui en constitue tout l'intérêt ? C'est secondaire, à mon avis. C'est pourtant devenu une tradition que d'en discuter. [...] (Ph. Barbaud, « Parler d'ici », *La Presse Plus* [Montréal], 2 nov. 1985, p. 15)

2. Les différentes valeurs des termes *canadianisme* et *québécoisisme*

S'il est vrai que les termes *canadianisme* et *québécoisisme* ne sont pas très fréquemment utilisés par les chroniqueurs, ils donnent également lieu à des interprétations différentes et, qui plus est, leurs différentes significations peuvent même revenir chez le même chroniqueur. Dans notre corpus, nous avons distingué plus particulièrement trois valeurs selon que ces termes désignent essentiellement des fautes de langue propres aux Canadiens, des néologismes créés au Canada ou encore des emplois propres au français du Canada¹.

Dans ce qui suit, nous examinerons ces différentes significations de plus près et nous les illustrerons surtout à partir d'exemples puisés dans les trois chroniques de Gérard Dagenais (1959-1961, 1966a, 1966b), ce qui permettra d'illustrer les divers aspects complémentaires de la notion de « canadianisme » dans le discours d'un seul et même chroniqueur. Les passages cités permettront ainsi d'illustrer que les chroniqueurs ne véhiculent pas toujours une image cohérente du canadianisme (ou du québécoisisme) auprès de leurs lecteurs.

1. Contrairement à ce que constate Vinay (1973a, p. 364; 1981, p. 153), aucun chroniqueur de notre corpus ne considère que les termes désignent exclusivement des archaïsmes.

2.1. Faute de langue propre aux Canadiens

Le sens le plus ancien de *canadianisme* qui est attesté dans notre corpus est celui de « faute propre à l'usage des Canadiens ». C'est ainsi qu'Arthur Buies s'en sert dans sa chronique publiée en 1888, après avoir utilisé surtout l'expression *barbarisme canadien* dans sa chronique publiée antérieurement (Buies 1865-1866). Tout comme Buies, Gérard Dagenais l'utilise souvent avec une connotation péjorative. Dans l'extrait suivant, par exemple, Dagenais signale que le terme sert à désigner des particularismes sémantiques du français canadien, emplois qui constituent des fautes de français à ses yeux :

- (7) Les mots employés au Canada dans des sens autres que ceux qu'ils ont en français et que l'on qualifie pour cela de **canadianismes** sont simplement des fautes de français et tous ceux qui veulent s'exprimer correctement doivent s'abstenir de les utiliser dans leurs acceptions canadiennes. Bien entendu, rien n'interdit à ceux qui le désirent de rester des patoisants, sauf peut-être le sens commun s'ils veulent sortir de leur patelin non seulement pour participer à des échanges culturels, mais aussi pour faire des affaires. (G. Dagenais, « Nos écrivains et le français », *La Presse* [Montréal], 12 mars 1966, p. 6)

C'est la connotation péjorative véhiculée par le terme *canadianisme* qui explique pourquoi Dagenais préfère recourir à d'autres expressions lorsqu'il veut exclure une telle connotation : il se sert notamment des expressions *canadianisme de bon aloi* ou *canadianisme français* (v. ex. 13) pour qualifier des particularismes canadiens qu'il juge acceptables, ce qui arrive du reste peu souvent.

Même si *québécoisme* évoque généralement une interprétation plus objective, il existe néanmoins un chroniqueur qui se sert du terme dans ce même sens extrêmement péjoratif ; il s'agit de Pierre Beaudry. Dans l'exemple suivant, l'utilisation des guillemets montre bien que, pour ce dernier, il ne peut y avoir de termes particuliers à l'usage des Québécois, qu'il réduit à de simples fautes de français :

- (8) [...] le Petit Robert est venu semer la confusion en accordant à notre « invention » une discutable caution. Il donne en effet des définitions de *câblodistribution* qui, bien que variant d'édition en édition, finissent

par prétendre en 1994 que ce mot est formé d'après *télédistribution* [...]. Ces mêmes définitions, nées comme bien d'autres de la vénale complaisance de M. Alain Rey pour nos « québécoismes » (*bienvenu* en réponse à un remerciement, *dactylo*, pour **machine à écrire**, etc.), ont été trop facilement prises au sérieux. (P. Beaudry, « Langue », *Le Devoir* [Montréal], 19 févr. 1996, p. A5)

Cependant, à propos de ce terme, il faut souligner qu'on le trouve également dans un sens normatif chez Philippe Barbaud, mais dans une perspective inverse. Pour ce chroniqueur, *québécoisme* devrait désigner uniquement les particularismes québécois acceptables :

- (9) [...] Un québécoisme, c'est donc un mot, une expression « bien de chez nous », comme on dit, mais avec cet avantage supplémentaire que nous avons enfin l'assurance de parler (ou d'écrire) en français CORRECT. Cette nouvelle politique n'a nullement pour effet de revendiquer « la formation d'une langue québécoise détachée du français d'Europe non plus que la mise en valeur d'un dialecte, d'un patois, d'un argot ou d'un jargon particuliers. » Qu'on se le dise : les québécoismes appartiennent au patrimoine de la francophonie et [sont] appelés à recevoir la reconnaissance officielle des dictionnaires de la langue française. (Ph. Barbaud, « Parler d'ici », *La Presse Plus* [Montréal], 26 oct. 1985, p. 16)

2.2. Néologisme créé au Canada

Chez plusieurs chroniqueurs, les deux termes ont une valeur qui fait intervenir des considérations historiques ; ils estiment alors que *canadianisme* et *québécoisme* devraient être réservés exclusivement aux innovations créées au Canada :

- (10) Certes, les Français de la Nouvelle-France et, après eux, les sujets francophones du souverain d'Angleterre en Amérique étaient justifiés de former des mots par dérivation ou d'emprunter des vocables à d'autres langues pour désigner des choses qui leur étaient propres, c'est-à-dire qu'on ne trouvait pas en France et que, par conséquent, le français n'avait jamais nommées, comme certains poissons de nos eaux tels l'achigan et le maskinongé qui étaient inconnus en Europe. Pour autant que ces termes nés au Canada respectent les structures du fran-

çais, ils sont à vrai dire français et devraient tous figurer dans les dictionnaires français. Ce sont les seuls termes auxquels la dénomination **canadianisme** s'applique dans un sens nullement péjoratif. (G. Dagenais, « Nos écrivains et le français », *La Presse* [Montréal], 12 mars 1966, p. 6)

Pour Dagenais, ces innovations se limitent généralement aux seuls néologismes lexicaux, mais d'autres chroniqueurs estiment que les innovations sémantiques ne sont pas du tout exclues.

Dans une telle perspective, ni *canadianisme* ni *québécoisisme* ne peuvent donc être utilisés pour désigner les emplois archaïques ou les emplois dialectaux :

- (11) *Pesant* n'est pas un *canadianisme*. C'est un *archaïsme*. Ce mot s'est employé substantivement, dans l'ancienne langue, avec le sens de poids, de pesanteur. Il s'est dit aussi pour cauchemar, ainsi que l'atteste le *Dictionnaire du vieux langage français*, de Lacombe. (L.-Ph. Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil* [Québec], 12 avr. 1924, p. 22)

C'est d'ailleurs pour cette raison que Daviault considère que les particularismes canadiens qui sont des survivances dialectales ou des archaïsmes constituent des *prétendus canadianismes*, contrairement aux *véritables canadianismes* ou *purs canadianismes*, c'est-à-dire les néologismes. Cependant, les chroniqueurs qui réservent l'étiquette de *canadianisme* aux innovations canadiennes l'appliquent généralement aussi aux créations ou aux néologismes qui constituent des faits de langue dérivés d'un mot dialectal ou d'un mot ancien :

- (12) Mettons d'abord en lumière l'un des plus poétiques de ces vocables [qui prennent naissance au Canada], et c'est **brunante**, employé surtout dans ces expressions : **à la brunante**, **sur la brunante**, qui désignent le moment où le jour baisse vers le soir : le crépuscule, en somme. [...] **Brunante** n'est-il pas plus harmonieux [que *brune*] ? En tout cas, alors que **sur la bru[n]e** reste enseveli dans les lexiques d'où on ne l'exhume que rarement, notre *canadianisme* est d'emploi courant. Bien qu'il soit authentiquement du terroir, on en retrace la filiation jusqu'à l'ancien

français, où **brunant** et le féminin **brunante** signifiaient **sombre, obscur**. On connaissait même l'expression **la brunée**. D'autre part, **la journante** s'employait pour désigner le lever du jour. (P. Daviault, « Propos sur notre français », *La Patrie* [Montréal], 2 nov. 1958, p. 63)

Ajoutons ici que *canadianisme* et *québécoisme* désignent à l'occasion non seulement un simple néologisme, mais plus particulièrement une innovation qui dénomme une réalité proprement canadienne ou québécoise, c'est-à-dire un *statalisme* (v. Pohl 1985), comme le montrait déjà clairement l'exemple cité de Dagenais (v. ex. 10). Sans entrer dans les détails, il faudrait mentionner ici qu'il existe actuellement une forte tendance à ne pas considérer ces emplois comme des canadianismes ou québécoismes à strictement parler : dans la mesure où le caractère canadien ou québécois porte sur le référent du mot plutôt que sur le mot en tant que tel, tous les francophones qui veulent parler de ces réalités particulières doivent recourir à ces emplois (v. Poirier 1995, p. 29-31 ; Rézeau 1986, p. 44 ; Verreault 1996, p. 205-206).

2.3. *Emploi propre au français du Canada*

Enfin, pour certains chroniqueurs, *canadianisme* et *québécoisme* désignent simplement des emplois qui sont particuliers au français en usage au Canada ou au Québec, et ce, peu importe leur origine ou leur acceptabilité. Malgré la position généralement très puriste de Dagenais, ce troisième sens est également attesté dans sa chronique :

- (13) Le décor du premier conte de Mme Ferron est une **érablière**. Voilà un canadianisme français. Formé comme **sapinière** (mot qui se trouve dans tous les dictionnaires), il signifie « bois planté d'érables américains dont la sève est sucrée ». Cette espèce d'érables ne pousse pas en Europe : c'est pourquoi il a fallu créer le mot au Canada et il est bien constitué. Mais parce qu'il n'y a rien à redire contre ce canadianisme, faut-il accepter du même coup l'expression **les sucres** par laquelle on veut désigner la « fabrication du sucre d'érable » ? C'est aussi un canadianisme (en ce sens que l'expression n'a cours qu'au Canada), mais il est fautif. Ce n'est pas parce qu'une expression est née au Canada qu'elle est mauvaise[,] mais cela n'est pas une raison pour qu'elle soit bonne non plus. (G. Dagenais, « Nos écrivains et le français », *La Presse* [Montréal], 12 mars 1966, p. 6)

La diversité des points de vue des chroniqueurs montre qu'il faudrait se pencher davantage sur leur conception de la langue pour mieux éclairer les divergences. Il ne s'agit pas seulement d'étudier ici leur conception du français canadien, mais également du français comme langue tout court, puisqu'elle influence leur façon de concevoir la langue des Canadiens. Ce n'est qu'après l'étude de tous les emplois identifiés comme canadiens, et non seulement de ceux qui sont identifiés comme des canadienismes ou des québécoismes, que nous serons en mesure de mieux dégager cette conception (v. Remysen 2009).

3. Les limites de l'application des termes *canadianisme et québécoisme*

L'analyse du discours des chroniqueurs montre que la diversité des points de vue est très étroitement liée aux différentes positions sur ce qui devrait être considéré comme canadien-français *tout court*, comme l'a également souligné Daoust (2000, p. 200) et, surtout, à la position normative des chroniqueurs. Par conséquent, les chroniqueurs s'interrogent souvent sur la portée ou l'extension de ces termes (ce qui soulève la question de l'exclusivité des particularismes canadiens), ainsi que sur la légitimité de ces emplois (comme le montre bien l'exemple des emprunts à l'anglais).

3.1. La spécificité des particularismes

Les chroniqueurs se heurtent à plusieurs problèmes lorsqu'ils essaient de déterminer le caractère canadien d'un emploi. Par exemple, il arrive souvent que les chroniqueurs ne savent que faire d'un emploi qu'ils croyaient exclusif ou propre au français du Canada, mais dont ils trouvent des attestations dans d'autres variétés topolectales. La question de la spécificité des particularismes pose tout le problème du point de référence adopté par les chroniqueurs, question qui est rarement abordée de façon explicite dans leur discours. Le tableau 2 (p. suiv.) contient les principales dénominations utilisées par les chroniqueurs pour désigner le point de référence auquel les chroniqueurs opposent les emplois qu'ils qualifient de *canadianismes* ou de *québécoismes*.

Ces résultats montrent que, dans un grand nombre de cas, la France ou l'usage français sert de point de référence aux chroniqueurs. Dans d'autres cas, les chroniqueurs recourent aux termes *français international*, *français*

universel ou encore *français commun*, voire à *français* tout court, ce qui donne à croire que le particularisme n'est tout simplement plus du français. Selon le point de référence adopté, la signification de *canadianisme* sera évidemment différente.

Tableau 2
Point de référence adopté par les chroniqueurs

DÉNOMINATION	NOMBRE D'EMPLOIS
la France, les Français, l'usage français	50
<i>français international, français universel, français commun, français académique, français officiel</i>	30
<i>français</i>	23
la francophonie, les autres francophones	21

Plusieurs chroniqueurs écartent ainsi des emplois dont ils trouvent des attestations dans les parlers régionaux en France alors que d'autres n'y voient pas d'inconvénient. Par exemple, Degagné considère le mot *escousse* comme un canadianisme et un provincialisme français :

- (14) « Escousse ». — Canadianisme et provincialisme français, pour signifier spécialement *un temps plus ou moins long* : on est resté *une bonne escousse*. Avec une louable intention, on remplace parfois *escousse* par *secousse* ; on a travaillé une *secousse*. Mais ce n'est pas meilleur. *Secousse*, en français, n'a pas ce sens-là. On dit encore : *par escousses*, travailler *par escousses*, c.-à-d., par intervalles, avec intermittences. Nos gens emploient *escousse* dans plusieurs autres sens, par exemple celui de *période* : une *escousse* de froid [...]. (N. Degagné, « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay* [Chicoutimi], 8 févr. 1934, p. 1)

Les chroniqueurs ne retiennent pas toujours non plus les emplois qu'on peut également trouver dans d'autres pays francophones, en Belgique ou en Suisse par exemple ; ces emplois mettent au moins en cause le caractère exclusif des particularismes, ce qui amène un certain nombre de chroniqueurs à parler en termes de particularisme *pur* :

- (15) Consacrés par un long usage, les trois principaux repas, chez nous, sont un **déjeuner** le matin, un **dîner** généralement entre 11 h 30 et 13 h 30 et un **souper** entre 17 h et 19 h. Loin d'être de purs québécoisismes, ces trois termes s'entendent dans le même sens à travers le monde, notamment chez les francophones de la Belgique, de la France régionale, de la Suisse et de l'Afrique. Il s'agit là d'une coutume française séculaire, historiquement explicable. Servons-nous donc une ou deux cuillerées comblées d'histoire pour sustenter nos esprits curieux de la « langue ». (Office de la langue française, « Je pense donc je dis », *La Presse* [Montréal], 2 déc. 1990, p. C13)

3.2. *Les emprunts à l'anglais*

En principe, on peut considérer que les emprunts sont également des innovations, dans la mesure où ces emplois enrichissent la langue d'un terme ou d'un sens (v. Gaudin et Guespin 2000). Ainsi, Daviault trouve tout à fait logique de qualifier de *canadianisme* le mot *atoca*, emprunt d'origine iroquoienne (DHFQ, sous *atoca*). Si le terme *canadianisme* peut s'appliquer à des emprunts aux différentes langues amérindiennes dans le discours des chroniqueurs, ce n'est généralement pas le cas pour les emprunts à l'anglais, qui sont plutôt qualifiés d'*anglicismes* ou de *mots anglais* (v. Lamontage 1996). Dans notre corpus, il y a ainsi très peu d'emprunts à l'anglais qui soient désignés par les termes *canadianisme* ou *québécoisisme*, ce qui indique que les particularismes et les emprunts à l'anglais constituent deux catégories distinctes pour la plupart des chroniqueurs :

- (16) [...] Il n'y a aucune raison valable, si ce n'est par sentimentalisme, de conserver dans notre français des expressions métissées, souvent appelées canadienismes, mais en fait purs et simples anglicismes qui nous isoleraient du monde francophone et affaiblirait notre aptitude à communiquer avec le monde extérieur. (L.-P. Béguin, « Au fil des mots », *Le Devoir* [Montréal], 16 nov. 1979, p. 6)

Généralement, les seuls emprunts à l'anglais identifiés comme des canadienismes par les chroniqueurs sont des emprunts « francisés », c'est-à-dire des emprunts directs à l'anglais qui ont subi une transformation phonétique importante, surtout lorsque ces derniers constituent des emplois que l'anglais avait à son tour empruntés au français (emprunts aller-retour) :

- (17) On pourrait citer nombre de cas non moins typiques [de nos procédés de francisation]. Par exemple, ceux de *cache* et de *brôqueur*.

Cache s'emploie souvent chez nous dans la langue commerciale, avec le sens de caisse : Prendre de l'argent dans le *cache* ; — être au *cache*. Ce canadianisme est une francisation de l'anglais *cash*, qui a le même sens.

D'après les lexicographes anglais, *cash*, c'est le vieux mot français *casse*, auquel on a donné une terminaison saxonne. Or, dans notre ancienne langue, *casse* avait un doublet qui signifiait, comme lui, cassette, coffre : c'était *cache*. Ce vocable était féminin autrefois, tandis qu'il est masculin dans les parlers canadiens. C'est là tout ce par quoi notre *cache* diffère de celui des anciens. (L.-Ph. Geoffrion, « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil* [Québec], 2 août 1924, p. 16)

4. La portée géographique du terme *canadianisme*

Dans la mesure où certains auteurs déplorent la disparition de *canadianisme* au profit de *québécoïsme*, évacuant ainsi toute référence aux francophones canadiens hors Québec (v. Nemni 1998), il nous a paru également intéressant de nous interroger sur la portée géographique des termes au regard de la francophonie canadienne et de ses différentes variétés topolectales.

Rappelons que *canadianisme* disparaît de notre corpus à partir du milieu des années 1980. Philippe Barbaud, qui est d'ailleurs le seul auteur de notre corpus à utiliser les deux termes dans sa chronique, le qualifie d'« expression quelque peu surannée¹ » et il note à ce propos :

- (18) Le terme même de « *québécoïsme* » dont les gens de l'Office de la langue française font maintenant la promotion, n'est pas sans me chiffonner quelque peu. Bien sûr, je n'en ferai pas un drame et finirai par m'y faire. N'empêche que le terme de « *canadianisme* » auquel je suis habitué se voit refoulé aux confins de je ne sais quel désert terminologique. Ce dernier mot a depuis longtemps ses lettres de noblesse, me semble-t-il. Est-il appelé à disparaître de notre vocabulaire linguistique ? Faudra-t-il

1. Ph. Barbaud, « Parler d'ici », *La Presse Plus* (Montréal), 14 avr. 1984, p. 27.

inventer les termes de « manitobismes » ou « d'acadianismes » pour désigner les autres vocables régionaux du français du Canada ?

Quoi qu'il en soit, je trouve frustrant de voir le vocabulaire officiel d'ici rétrécir graduellement ses horizons aux limites de notre ego territorial. Le fait français en Amérique du Nord n'a pas seulement le Québec comme terre d'accueil pour avoir le droit d'être nommé. Il est parfaitement légitime, dois-je dire, que l'OLF puisse gouverner la langue française en termes de « *canadianismes* ». (Ph. Barbaud, « Parler d'ici », *La Presse Plus* [Montréal], 2 nov. 1985, p. 15)

On aurait tort, toutefois, de penser que le terme désignait auparavant les particularismes communs à l'ensemble des francophones canadiens. Conformément à l'évolution qu'a connue le terme *canadien*, traditionnellement réservé aux seuls francophones du Québec (v. Blais 1985 ; DFP, sous *canadien* ; Poirier 1995, p. 19, n. 2 ; Poirier 2000, p. 139), le sens de *canadianisme* se limitait à la langue des francophones québécois. Ce n'est qu'à partir du moment où apparaît le mot *québécoisme* que les linguistes ont entrevu la possibilité d'élargir le terme *canadianisme* pour référer à l'ensemble des francophones canadiens et de réserver *québécoisme* pour parler de la variété des Québécois seulement (v. Poirier 1995, p. 19).

On ne trouve donc aucun mot acadien parmi les emplois identifiés comme des *canadianismes* dans les chroniques. Par exemple, Pierre Daviault — chez qui, rappelons-le, l'utilisation de *canadianisme* est fréquente — ne confond jamais particularismes acadiens et particularismes canadiens, qu'il prend toujours soin de bien distinguer :

- (19) Nous avons déjà parlé de la langue acadienne, si différente à certains égards du français canadien proprement dit. Reprenons un peu le même sujet, pour étudier, aujourd'hui, la prononciation de l'acadien, ou, du moins, certaines particularités de cette prononciation. [...]

La diphtongue **ai**, qui se rétrécit en **oué** dans Québec, s'élargit beaucoup à la fin des mots en Acadie et donne **ouâ**. Si l'on dit **moé** et **toé** dans Québec, on prononce **mouâ**, **touâ** en Acadie. Cette dernière prononciation, qui est presque celle du français académique actuel, est néanmoins dialectale, car le bon français a dit **moé** et **toé** jusqu'à la

Révolution. Louis-Philippe disait encore : le **roué**. (P. Daviault, « Propos sur notre français », *La Patrie* [Montréal], 22 sept. 1957, p. 29)

Par ailleurs, à partir des années 1960, *canadianisme* côtoie souvent des termes comme *Québec* ou *québécois* dans le discours des chroniqueurs, ce qui indique que le terme ne faisait pas nécessairement référence à l'ensemble des francophones canadiens :

(20) Mais auparavant il convient de signaler un canadianisme qui va dans le sens de l'évolution de la langue. L'expression « par année » semble fréquente au Québec, alors qu'en France on dira plutôt « par an ». Il s'agit là d'une simple préférence entre deux expressions qui sont également correctes. (J. Darbelnet, « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire* [Québec], janv.-févr. 1967, p. 12)

(21) Exemple de l'élément culture qui peut varier à l'intérieur d'une même langue : on appelle en France la petite cuillère, la *cuillère à café*, parce que les Français, comme les Européens du continent, boivent surtout du café. Ici, héritage de la culture anglaise, on dit : *cuillère à thé* (de *teaspoon*). Cette différence peut très facilement se marquer en français. Les quelques canadianismes acceptables sont souvent d'ailleurs des distinctions culturelles : tourtière, qui prend un sens particulier au Québec, en est la preuve. (L.-P. Béguin, « Au fil des mots », *Le Devoir* [Montréal], 20 nov. 1978, p. 6)

5. Conclusion

De toute évidence, les termes *canadianisme* et *québécoisme* sont polysémiques : ils sont loin d'être utilisés de façon systématique, et ce, non seulement d'un chroniqueur à l'autre, mais également chez le même chroniqueur, peu importe l'époque où la chronique a été publiée. Si les termes désignent bien des usages qu'on retrouve dans le français en usage au Canada, les chroniqueurs ne s'entendent pas sur la question de savoir quelle est exactement leur portée et la question fait également intervenir des considérations normatives.

C'est cette diversité de points de vue qui avait incité Jean-Paul Vinay à publier un article dans lequel il plaidait pour une « conception élargie des

canadianismes » (Vinay 1981, p. 155), notamment dans une perspective lexicographique. Pour Vinay, « tous les faits [de langue inconnus en France] devront être considérés comme des canadianismes » (*ibid.*), sans faire intervenir aucun critère d'ordre normatif ou historique. C'est également la conception qui est développée dans le modèle de Claude Poirier (1995), qui distingue par ailleurs un axe différentiel (la nature linguistique du particularisme) et un axe historique (l'origine du particularisme) et qui évacue également toute connotation normative.

À notre avis, l'imprécision et l'ambiguïté qui caractérisent ces deux termes chez les chroniqueurs peut surprendre dans un discours qui a pourtant des visées clairement pédagogiques (v. Remysen 2005). Le flou conceptuel entourant les termes *canadianisme* et *québécoisme* chez les chroniqueurs peut ainsi subsister dans les représentations linguistiques de bien des locuteurs canadiens et québécois, qui sont toujours tributaires du savoir linguistique du chroniqueur. Cette influence nous paraît d'autant plus vraisemblable que les chroniques peuvent contribuer à faire connaître le caractère canadien ou québécois de certains emplois aux locuteurs québécois qui, comme l'a fait remarquer Poirier (1995, p. 23-24), ont souvent une idée seulement partielle de ce qui particularise leur variété de langue.

Par ailleurs, la polysémie des deux termes explique certaines ambiguïtés qui caractérisent encore la pratique lexicographique actuelle, même si celle-ci semble privilégier l'interprétation différentielle des termes¹. En effet, si Vinay et Poirier ont plaidé pour redonner à ces termes un sens exclusivement différentiel, sans aucune portée normative, force est de constater que les termes ne sont pas toujours utilisés comme tels dans certains produits lexicographiques actuels, dont le *Multidictionnaire de la langue française* (De Villers 2003). Dans cet ouvrage, qui a évacué *canadianisme* au profit de *québécoisme* à partir de sa 3^e édition (De Villers 1997), on trouve les trois valeurs du terme que nous avons également retrouvées chez les chroniqueurs. Par exemple, si *présentement* est identifié comme un québécoisme, le verbe *peinturer* « recouvrir de peinture » ne l'est pas, mais il est plutôt donné comme « archaïsme », ce qui lui vaut également

1. Il est également à noter que les dictionnaires contemporains ne rendent généralement pas bien compte de la polysémie qui caractérise *canadianisme* et *québécoisme* (v. notre commentaire ci-dessus, p. 207, n. 1).

l'étiquette de « forme fautive ». Pourtant, d'un point de vue historique, *présentement* et *peinturer* sont des emplois tout à fait similaires.

Faudrait-il donc, à l'instar de Jean-Paul Vinay, plaider à nouveau pour un élargissement des termes *canadianisme* et *québécoïsme* ?



Bibliographie

Corpus

- BARBAUD, Philippe (1984-1986). « Parler d'ici », *La Presse Plus* (Montréal), 10 mars 1984 - 8 févr. 1986. [Chronique de langage composée de 96 billets.]
- BEAUDRY, Pierre (1995-1996). « Langue », *Le Devoir* (Montréal), 11 sept. 1995 - 3 sept. 1996. [Chronique de langage composée de 48 billets.]
- BÉGUIN, Louis-Paul (1975-1982). « Au fil des mots », *Le Devoir* (Montréal), 2 mai 1975 - 14 mai 1982. [Chronique de langage composée de 973 billets.]
- BLANCHARD, Étienne (1912). « L'anglicisme », *La Tribune* (Sherbrooke), 27 avr. 1912 - 2 mai 1912. [Chronique de langage composée de 4 billets.]
- (1918-1919). « Le bon langage », *La Presse* (Montréal), 15 juin 1918 - 6 sept. 1919. [Chronique de langage composée de 65 billets.]
- (1949-1952) [sous le pseud. de Jacques CLÉMENT]. « Propos philologiques : à travers les mots », *La Presse* (Montréal), 8 oct. 1949 - 19 avr. 1952. [Chronique de langage composée de 132 billets.]
- BUIES, Arthur (1865-1866) [sous le pseud. de BL.]. « Barbarismes canadiens », *Le Pays* (Montréal), 26 oct. 1865 - 5 janv. 1866. [Chronique de langage composée de 5 billets.]
- (1888). « Chronique », *L'Électeur* (Québec), 9 janv. 1888 - 3 mars 1888. [Chronique de langage composée de 8 billets.]
- CHANTAL, René DE (1953-1963). « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit* (Ottawa), 5 févr. 1953 - 31 janv. 1963. [Chronique de langage composée de 482 billets.]
- DAGENAIS, Gérard (1959-1961). « Réflexions sur nos façons d'écrire et de parler », *Le Devoir* (Montréal), 13 avr. 1959 - 20 févr. 1961. [Chronique de langage composée de 80 billets.]
- (1966a). « Des mots et des phrases », *La Presse* (Montréal), 28 févr. 1966 - 29 août 1966. [Chronique de langage composée de 122 billets.]

- (DAGENAIS, Gérard) (1966b). « Nos écrivains et le français », *La Presse* (Montréal), 5 mars 1966 - 27 août 1966. [Chronique de langage composée de 21 billets.]
- DARBELNET, Jean (1963-1967). « Petite chronique de la langue française », *L'Enseignement secondaire* (Québec), nov.-déc. 1963 - nov.-déc 1967. [Chronique de langage composée de 18 billets.]
- DAVIAULT, Pierre (1952-1960). « Propos sur notre français », *La Patrie* (Montréal), 2 nov. 1952 - 25 déc. 1960. [Chronique de langage composée de 160 billets.]
- DEGAGNÉ, Narcisse (1927-1940). « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay* (Chicoutimi), 26 avr. 1927 - 9 mai 1940. [Chronique de langage composée de 567 billets.]
- FRÉCHETTE, Louis (1893-1903). « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », *La Patrie* (Montréal), 8 juill. 1893 - 15 févr. 1896 ; *La Presse* (Montréal), 3 mars 1897 - 13 janv. 1900 ; *Le Canada* (Montréal), 30 mai - 25 juill. 1903. [Chronique de langage composée de 155 billets.]
- GEOFFRION, Louis-Philippe (1923-1927). « Zigzags autour de nos parlers : simples notes », *Le Soleil* (Québec), 27 oct. 1923 - 20 déc. 1924 ; « La langue de nos pères : zigzags autour de nos parlers », *La Presse* (Montréal), 28 mars 1925 - 12 févr. 1927. [Chronique de langage composée de 157 billets.]
- GROULX, Lionel (1906) [sous le pseud. de Lionel MONTAL]. « Le parler canadien », *L'Album universel* (Montréal), 17 avr. 1906 - 28 juill. 1906. [Chronique de langage composée de 13 billets.]
- HUDON, Théophile (1934-1935). « Le Terroir », *Le Devoir* (Montréal), 13 août 1934 - 13 mai 1935. [Chronique de langage composée de 32 billets.]
- HUDON, Maxime (1901) [sous le pseud. de Firmin PARIS]. « Causerie philologique », *La Défense* (Chicoutimi), 7 mars 1901 - 18 juill. 1901. [Chronique de langage composée de 11 billets.]
- (1902-1903) [sous le pseud. de Firmin PARIS]. « Glane philologique », *La Semaine religieuse de Québec* (Québec), 19 avr. 1902 - 30 mai 1903. [Chronique de langage composée de 6 billets.]
- LAURENCE, Jean-Marie (1943-1947). « Notre français sur le vif », *Le Devoir* (Montréal), 4 oct. 1943 - 3 mai 1947. [Chronique de langage composée de 93 billets.]
- LUSIGNAN, Alphonse (1884-1885). « Fautes à corriger : une chaque jour », *La Patrie* (Montréal), 10 juin 1884 - 9 juill. 1885. [Chronique de langage composée de 219 billets.]
- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1989-1995). « Je pense donc je dis », *La Presse* (Montréal), 10 sept. 1989 - 3 sept. 1995. [Chronique de langage composée de 261 billets.]

- POISSON, Jacques (1966-1968). « À la recherche du français », *Le Devoir* (Montréal), 12 sept. 1966 - 23 sept. 1968. [Chronique de langage composée de 53 billets.]
- RINFRET, Raoul (1895). « À travers le dictionnaire et la grammaire : corrigeons-nous ! », *La Patrie* (Montréal), 13 juill. 1895 - 28 déc. 1895. [Chronique de langage composée de 25 billets.]
- ROULLAUD, Henri (1907-1908). « Leçons pratiques de français : rectifications de vocabulaire », *La Presse* (Montréal), 10 août 1907 - 13 juin 1908. [Chronique de langage composée de 39 billets.]
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930-1945). « Corrigeons-nous ! », *Le Canada français*, (Québec), févr. 1930 - juin 1945. [Chronique de langage composée de 148 billets.]
- TROESTLER, Hubert (1989-1993). « Ma langue, j'y tiens », *Le Réveil de Chicoutimi*, 5 sept. 1989 - 17 janv. 1993. [Chronique de langage composée de 163 billets.]
- (1995). « Le français quotidien ». *Le Quotidien* (Chicoutimi), 13 mars 1995 - 18 déc. 1995. [Chronique de langage composée de 39 billets.]
- VIEN, Margaret (1995-1996). « Le français quotidien », *Le Quotidien* (Chicoutimi), 26 déc. 1995 - 11 nov. 1996. [Chronique de langage composée de 46 billets.]

Références citées

- ANDRIANNE, René (1984). « Belgicisms et canadianisms : pertinence et définition », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain* (Leuven / Louvain-la-Neuve), vol. X, n° 1-3 (*Langues et Cultures, Mélanges offerts à Willy Bal*, 3, *Linguistique comparative et romane*, éd. par Guy JUCQUOIS), p. 5-16.
- BLAIS, Suzelle (1985). « L'évolution du terme canadien au cours des siècles », *Québec français* (Québec), n° 60, déc. 1985, p. 19-20.
- BUIES, Arthur (1888). *Anglicismes et Canadianismes*, Québec, Typographie de C. Darveau, 106 p.
- CHROQUÉ : VERREAULT, Claude, et MERCIER, Louis (2000), avec la collab. de Thomas LAVOIE. *Chroniques québécoises de langage : base de données textuelles* [en ligne], Québec, Université Laval. [www.lexique.ulaval.ca]
- CLAS, André (éd.) (1975-1976), avec la collab. de Paul DAOUST et Claude DURAND et la particip. de Ginette GIROUX-McGEE. *Bibliographie des chroniques de langage publiées dans la presse au Canada* (Montréal), Université de Montréal, Département de linguistique et philologie (Observatoire du français moderne et contemporain), 2 vol.

- DAOUST, Paul (2000). « Les chroniques sur la langue », dans Michel PLOURDE (éd.), avec la collab. d'Hélène DUVAL et Pierre GEORGEAULT, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides / Québec, Les Publications du Québec (Conseil de la langue française), p. 200.
- DE VILLERS, Marie-Éva (1997). *Multidictionnaire de la langue française : orthographe, grammaire, difficultés, conjugaison, synonymes, anglicismes, typographie, québécoismes, abréviations, correspondance* (Montréal), 3^e éd., Québec Amérique, XXIV, 1 532 p. [1^{re} éd., 1988.]
- (2003). *Multidictionnaire de la langue française : orthographe, grammaire, difficultés, conjugaison, synonymes, anglicismes, typographie, québécoismes, abréviations, correspondance* (Montréal), 4^e éd., Québec Amérique, XXV, 1 542 p. [1^{re} éd., 1988.]
- DHFQ : *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécoismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (Trésor de la langue française au Québec), 1998, LX, 640 p. [Direction : Claude POIRIER ; rédaction : Steve CANAC-MARQUIS, Esther POISSON, Claude VERREAULT, Nathalie BACON, Brigitte BEAULIEU, Jean BÉDARD, Miriam DERASPE, Johanne MALTAIS, Louis MERCIER, Geneviève PRÉVOST et Robert VÉZINA.]
- DFP : *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*, édition établie sous la responsabilité de A. E. SHIATY avec la collab. de Pierre AUGER et de Normand BEAUCHEMIN, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1988, XXIV, 1 856 p. [Rédacteur principal : Claude POIRIER, avec le concours de Louis MERCIER et de Claude VERREAULT.]
- FTLFQ : *Fichier lexical* du Trésor de la langue française au Québec, en dépôt à l'Université Laval.
- GAGNÉ, Frédéric, VERREAULT, Claude, et MERCIER, Louis (2004). « La base de données textuelles ChroQué : un nouvel outil pour élargir la description du français en usage au Québec », dans Louis MERCIER (éd.), avec la collab. d'Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, *Français du Canada, français de France. Actes du 6^e colloque international tenu à Orford (Québec), du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Max Niemeyer, coll. *Canadiana romanica* n^o 18, p. 247-261.
- GAUDIN, François, et GUESPIN, Louis (2000). *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot, coll. *Champs linguistiques*, 355 p.
- GOOSSE, André (1977). « Qu'est-ce qu'un belgicisme? », *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises* (Bruxelles), t. LV, n^o 3-4, p. 345-367.
- LAMONTAGNE, Linda (1996). *La Conception de l'anglicisme dans les sources*

- métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, coll. B, n° 205, VII, 192 p.
- MARCEL, Jean (1973). *Le Joul de Troie*, Montréal, Éditions du Jour, 236 p.
- MOREAU, Marie-Louise, BRICHARD, Huguette, et DUPAL, Claude (1999). *Les Belges et la norme : analyse d'un complexe linguistique*, Bruxelles, Service de la langue française (Ministère de la Communauté française) / Duculot, coll. Français & Société n° 9, 47 p.
- NEMNI, Monique (1998). « Le français au Québec : représentation et conséquences pédagogiques », *Revue québécoise de linguistique* (Montréal), vol. XXVI, n° 2 (*Représentation de la langue et légitimité linguistique : le français et ses variétés nationales. Actes du colloque organisé par le Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de l'Université Laval et le Centre de recherche en linguistique appliquée (CRLA) de l'Université de Moncton, tenu à l'Université Laval le 11 mai 1998 dans le cadre du 66^e Congrès de l'ACFAS*, sous la dir. de Claude VERREAULT et Louis MERCIER, avec la particip. de Denis DUMAS), p. 151-175.
- NPR 2003 : *Le Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2003, XXXVII, 2 949 p. [Nouv. éd. du *Petit Robert* de Paul ROBERT ; texte remanié et amplifié sous la dir. de Josette REY-DEBOVE et Alain REY.]
- POHL, Jacques (1985). « Le français de Belgique est-il belge ? », *Présence francophone* (Sherbrooke), n° 27, p. 9-19.
- POIRIER, Claude (1992). « Identité québécoise, norme et lexicographie », *Terminogramme* (Québec), n° 64, print. 1992, p. 1-5.
- (1995). « Les variantes topolectales du lexique français : propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans Michel FRANCARD et Danièle LATIN (éds), *Le Régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, coll. Champs linguistiques, Recueils / Paris, AUPELF-UREF, coll. Universités francophones, Actualité scientifique, p. 13-56.
- (2000). « Le français de référence et la lexicographie différentielle au Québec », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain* (Leuven / Louvain-la-Neuve), vol. XXVI, n° 1-4 (*Le français de référence : constructions et appropriations d'un concept. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 3-5 novembre 1999*, sous la dir. de Michel FRANCARD, avec la collab. de Geneviève GERON et Régine WILMET), p. 139-155.
- REMYSEN, Wim (2005). « La chronique de langage à la lumière de l'expérience canadienne-française : un essai de définition », dans Julie BÉRUBÉ, Karine

- GAUVIN et Wim REMYSEN (éds), *Les Journées de linguistique. Actes du 18^e colloque, 11-12 mars 2004*, Québec, Centre interdisciplinaire de recherches sur les activités langagières, coll. B n^o 225, p. 267-281.
- (REMYSEN, Wim) (2009). « Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français », thèse de doctorat, Québec, Université Laval, XXII, 465 p.
- RÉZEAU, Pierre (1986). « Les régionalismes et les dictionnaires du français », dans Lionel BOISVERT, Claude POIRIER et Claude VERREULT (éds), *La Lexicographie québécoise : bilan et perspectives. Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. Langue française au Québec, 3^e section, n^o 8, p. 41-53.
- VERREULT, Claude (1996). « Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* », dans Thomas LAVOIE (éd.), *Français du Canada, français de France. Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Max Niemeyer, coll. Canadiana Romanica n^o 12, p. 199-208.
- VINAY, Jean-Paul (1973a). « Le français en Amérique du Nord : problèmes et réalisations », *Current Trends in Linguistics* (La Haye), vol. X, n^o 1 (*Linguistics in North America*), p. 323-406.
- (1973b). « Le traducteur canadien face au dictionnaire bilingue », *Meta* (Montréal), vol. XVIII, n^o 1-2, p. 179-187.
- (1981). « Note sur l'élargissement possible du terme canadienisme », *La Revue canadienne de linguistique* (Toronto), vol. XXVI, n^o 1, print. 1981, p. 150-159.

